

■ **Darier Hentsch Fund Management SA**, à Genève, exercer l'activité relevant de fonds de placement, etc. (FOSC du 10.10.2002, p. 8). La procuration de Hostettler Margareta est radiée. Signature collective à deux a été conférée à Doswald Daniel, de Zurich, à Thônex, directeur adjoint. Procuration collective à deux a été conférée à Magnin Luc, de et à Plan-les-Ouates.

Journal no 11711 du 06.11.2002
(00724380 / CH-660.0.094.961-7)